



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0825

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4°

objet : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) - Clos Jouve - Réfection du clos et du couvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0825**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) - Clos Jouve - Réfection du clos et du couvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) est un établissement installé sur le site du Clos Jouve, 5, rue Anselme à Lyon 4°, rattaché à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le site a été construit de 1882 à 1885 pour accueillir l'Ecole normale d'instituteurs, devenu Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) puis ESPE depuis le 1er septembre 2013.

Le site comprend des bâtiments du XIXème siècle, d'une surface de 11 000 mètres carrés, auquel a été ajouté en 2008 un bâtiment de 2 300 mètres carrés abritant notamment une médiathèque, le tout implanté sur une parcelle de 20 800 mètres carrés.

En 2004, le Département du Rhône a lancé un concours afin, d'une part, de réaliser le bâtiment en extension, d'autre part, de réhabiliter les bâtiments anciens.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2007-2013, une opération nommée "IUFM ; regroupement des 2 sites sur le site du Clos" a été inscrite avec un cofinancement Etat et Département du Rhône. La maîtrise d'ouvrage devait être assurée par le Département du Rhône ; le démarrage de l'opération était prévu fin 2009. En accord avec l'Etat, cette opération a été stoppée puis finalement abandonnée, les différentes lois modifiant la formation des maîtres ayant rendu son programme caduc (nature et périmètre du projet).

L'extension a vu le jour, mais la réhabilitation a été abandonnée ; seule la mise en sécurité électrique a été réalisée.

Aujourd'hui, les bâtiments anciens présentent de nombreux dysfonctionnements : couverture détériorée, infiltrations d'eau, dégradation de la charpente, dégradation des façades, menuiseries extérieures très anciennes en simples vitrages.

A noter que des désordres importants sont apparus sur les charpentes en 2013/2014 qui ont nécessité des interventions d'urgence afin de conforter certains éléments très dégradés menaçant la stabilité de la toiture.

Les menuiseries, elles aussi très dégradées, ont provoqué des accidents ces dernières années, des vantaux s'étant détachés.

Aujourd'hui, les bâtiments anciens nécessitent une rénovation complète des couvertures et charpentes, le remplacement des menuiseries extérieures et la reprise des façades, dans un objectif de préservation de ce patrimoine emblématique de la Croix-Rousse.

A noter que les travaux intérieurs seront strictement limités à la réfection des ouvrages impactés par les travaux énoncés. En effet, les rénovations intérieures souhaitées par l'ESPE devront être d'abord confrontées au projet d'établissement que doit élaborer l'Université Lyon 1 pour ce site.

Le projet porte sur la préservation du patrimoine bâti. Il doit répondre à plusieurs objectifs :

A - Rénover la charpente et la protéger en remplaçant la couverture

Les toitures se développent sur plus de 5 500 mètres carrés. En 2007, un diagnostic a mis en évidence le vieillissement des tuiles, la vétusté généralisée des ouvrages en zinc et plomb, usés, fragilisés et réparés ponctuellement ainsi que le très mauvais état de la charpente suite à l'attaque d'insectes xylophages et aux infiltrations d'eau récurrentes.

La charpente doit être rapidement traitée et renforcée par endroits. Pour ce faire, une dépose totale de la couverture s'impose. Dès lors, le remplacement des tuiles et ouvrages en zinc et en plomb est à réaliser.

B - Remplacer les menuiseries extérieures

Un diagnostic des menuiseries a été réalisé en 2007. Celui-ci faisait état de la situation suivante : 80 % des menuiseries sont en bois, anciennes et en mauvaise état, plus de 90 % des fenêtres sont à simple vitrage et seul 7 % des menuiseries ont moins de 20 ans.

C - Réparer les désordres sur les façades et les rénover

Les façades sont, par endroits, fortement dégradées : éclats de béton ou de pierre, fers apparents, etc.

Il convient, après neutralisation des entrées d'eau, de purger les façades des éléments instables et de réparer les parties abîmées.

Une remise en peinture ou un nettoyage des façades complètera l'opération.

Des études de conception, déclinées en avant-projet et projet, doivent être menées pour définir les chiffrages des travaux à effectuer. En considérant les besoins annexes pour les mesures d'investigations complémentaires sur ce site, le contrôle technique et la coordination sécurité et protection de la santé (SPS), il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme dédiée à ces prestations intellectuelles d'un montant de 100 000 € TTC ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalables et des prestations intellectuelles relatives à la réfection du clos et du couvert du Clos Jouve de l'École supérieure du professorat et de l'éducation à Lyon 4°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € TTC en 2016 et 50 000 € TTC en 2017 sur l'opération n° 0P03O5020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.